



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

SERVICE : ADMINISTRATION GENERALE ET JURIDIQUE

Affaire suivie par : Valérie SAMONDES

N°D2024-22-AGJ

OBJET : MAISON DE SANTÉ PLURI PROFESSIONNELLE DE PENNE D'AGENAI - AVENANT 3 BAIL PROFESSIONNEL – MADAME CIROUX ET MADAME DEL BORRELLO - ERGOTHÉRAPEUTES

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision n°D2021-229-AGJ en date du 15 décembre 2021 et le bail professionnel en date du 07 janvier 2022 relatifs à la location du cabinet médical (19 m²) à l'étage de la Maison de Santé Pluri professionnelle de Penne d'Agenais avec Madame ROUSSEAU Sophie, Madame SALVAN Céline, et Madame LASSALLE Amélie, ergothérapeutes ;

Vu la décision n°D2022-95-AGJ en date du 18 mai 2022 relative à l'avenant 1 au bail professionnel du cabinet médical (19 m²) à l'étage de la Maison de Santé Pluri professionnelle de Penne d'Agenais entre Madame SALVAN Céline et Madame LASSALLE Amélie, ergothérapeutes, pour faire suite au départ de Madame ROUSSEAU Sophie ;

Vu la décision n°D2022-227-AGJ en date du 26 décembre 2022 relative à l'avenant 2 au bail professionnel du cabinet médical (19 m²) à l'étage de la Maison de Santé Pluri professionnelle de Penne d'Agenais avec Madame CIROUX Amélie, ergothérapeute, pour faire suite au départ de Madame SALVAN Céline et au changement de nom de Madame LASSALLE Amélie devenue Madame CIROUX ;

Vu la demande conjointe de Madame CIROUX Amélie et Madame DELBORRELLO Margaux, ergothérapeutes, en date du 19 janvier 2024 souhaitant partager le cabinet médical (19 m²) à compter du 1^{er} février 2024 ;

Considérant la volonté de Fumel Vallée du Lot, dans le cadre de sa politique, de renforcer le maintien des activités de soins sur son territoire, il a lieu d'établir un nouvel avenant au bail professionnel, entre Madame CIROUX Amélie, Madame DELBORRELLO Margaux, ergothérapeutes, et Fumel Vallée du Lot pour ledit cabinet médical ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De signer un avenant 3 au bail professionnel avec Madame CIROUX Amélie enregistrée sous le numéro SIREN 835 136 359 et ADELI 479400988 et Madame DEL BORRELLO Margaux enregistrée sous le numéro SIREN 897 946 695 et ADELI 479401093 pour la location du cabinet

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com

AR Prefecture

047-200068930-20240124-D2024_22_AGJ-AR
Reçu le 02/02/2024

médical (19 m²) à l'étage de la Maison de Santé Pluri professionnelle sis 29 avenue de la Myre Mory à 47140 Penne d'Agenais, à compter du 1^{er} février 2024 ;

2°) – De préciser que le loyer mensuel de location est fixé à un montant total de deux-cent-vingt-cinq euros et cinquante-neuf centimes (225,59 €) :

- soit cent trente-cinq euros et trente-cinq centimes (135,35 €) à la charge de Madame CIROUX Amélie, occupant à hauteur de 3/5 du temps le cabinet ;
- et quatre-vingt-dix euros et vingt-quatre centimes (90,24 €) à la charge de Madame DEL BORRELLO Margaux, occupant à hauteur de 2/5 du temps le cabinet ;

Auquel se rajoute les charges prévisionnelles fixées à un montant total de quatre-vingt-quinze euros (95,00 €) :

- soit cinquante-sept euros (57,00 €) à la charge de Madame CIROUX Amélie, occupant à hauteur de 3/5 du temps le cabinet ;
- et trente-huit euros (38,00 €) à la charge de Madame DEL BORRELLO Margaux, occupant à hauteur de 2/5 du temps le cabinet ;

3°) – Précise que les modalités pratiques à cette location sont définies dans le bail initial et les avenants au bail professionnel signés entre les parties ;

4°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 24 janvier 2024



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 02 février 2024

Reçu en Sous-préfecture le :

Publié ou Notifié le : 02 février 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com